

COMMUNE DE DUN LE PALESTEL

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 novembre 2024 .

Etaient présents : M. Laurent DAULNY, Maire, M. Eric DUPEUX, Mme Mireille MANEAU et M. René BAZOT-BOURROUX, adjoints, Mme Marie-Josèphe VUIBERT, M. Gérard DE GRAEVE, Mmes Jeanne CALLARD, Mireille JANVIER, M. Bernard COLNET, Mme Joëlle TABAUD, M. José FREITAS, Mme Dominique COCHIN, et M. Damien QUILLON.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. José FREITAS, conseiller municipal.

Excusés : Mme Nathalie LAUNOY et M. Fabrice PRIANT

Absent : Néant.

A reçu procuration : Néant.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 8 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des décisions prises suite délégations au Maire
- MAPA : consultations et décisions :
 - o Extension maison de santé : financement des travaux
 - o Ecole élémentaire : Validation phase PRO (Projet) et Dossier consultation entreprises
 - o Salle Apollo : devis réparation plafonds
 - o Gros travaux assainissement
- Autorisation de mandatement en investissement jusqu'au vote des budgets 2025
- Tarifs cantine 2025
- Assurance prévoyance du personnel communal : adhésion contrat collectif et participation
- Locations
- Demande achat de terrain
- Communauté de communes du Pays dunois : rapport d'activité 2024
- Remboursement frais hébergement site internet
- Personnel communal (emploi aidé)
- Affaires diverses.

I – Présentation des décisions prises suite délégations au Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises depuis la précédente réunion, à savoir l'achat d'un ordinateur reconditionné pour la bibliothèque, l'achat d'un compteur pour la station du Pré de La Celle, suite à l'obligation de les remplacer tous les dix ans, la fourniture et la pose d'une trappe de sécurisation pour le puits situé avenue de Verdun, l'achat de décorations de Noël.

II - MAPA : consultations et décisions :

1 - Construction aile supplémentaire maison de santé – Financement des travaux

Monsieur le Maire présente les montants de dépenses du projet et propose un nouveau plan de financement.

Il indique que la subvention au titre de la DETR 2024 a été accordée ainsi que le Boost'Comm'Une du Conseil départemental. Le fonds de concours a été demandé à la Communauté de Communes du Pays dunois. Il propose de demander l'aide à l'immobilier de santé en faveur de l'accueil des docteurs juniors auprès du Conseil départemental.

Si tous les financements sont obtenus l'autofinancement représentera 37,99 % du montant HT du projet.

Monsieur le Maire propose de consulter les banques afin de réaliser un prêt de 250 000 €, la durée restant à définir selon les propositions sur 10, 15 ou 20 ans. Le Conseil municipal autorise le Maire à consulter les banques.

2 – Ecole élémentaire

Le Conseil municipal valide la phase projet (phase PRO), sous réserve du dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme. Il valide également le dossier de consultation des entreprises présenté.

Les travaux devraient démarrer en début d'année après obtention de l'autorisation d'urbanisme.

La demande de DETR a été renouvelée sur l'exercice 2025 pour ce projet après reprise du plan de financement suite à l'obtention de la DSIL.

3 – Salle Apollo – remplacement des plaques de plafond dans les circulations

Monsieur le Maire explique que les plaques du plafond de la salle Apollo dans le couloir ne tiennent plus. Le système mis en place est trop fragile et suite à des interventions, elles ont été dégradées. Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise GIRAUD pour le remplacement des plafonds du couloir et de la partie bar par des dalles de couleur noir comme dans la salle. L'artisan devra présenter le produit prévu qui devra être facilement démontable pour des interventions à venir dans les faux-plafonds. A l'issue de cette présentation si Monsieur le Maire considère que la solution présentée convient, le devis pourra être signé.

4 – Gros travaux sur les systèmes d'assainissement

Monsieur le Maire informe que les subventions de l'agence de l'eau et du Conseil départemental sont accordées.

L'étude se poursuit par le cabinet VRD'EAU.

La consultation des entreprises devrait être lancée en début d'année 2025.

Monsieur le Maire informe que le Sénat a voté le non-transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes. Le projet sera présenté à l'Assemblée nationale en décembre.

Le Conseil exprime son intention de ne pas transférer ces compétences si le non-transfert obligatoire est adopté.

III – Autorisation de mandatement en investissement jusqu'au vote des budgets 2025

Le Conseil municipal vote l'autorisation de mandatement en investissement jusqu'au vote des budgets 2025 à hauteur du quart des dépenses inscrites aux budgets 2024 augmentées des décisions modificatives de l'année.

Cette autorisation permet d'engager et liquider des dépenses d'investissement en plus des restes à réaliser de l'année précédente sur le budget principal et sur le budget eau-assainissement.

IV - Tarifs cantine 2025

Il est rappelé que les repas des écoles maternelle et élémentaire sont fournis par le Collège Benjamin Bord. Le Conseil départemental a fait part de l'évolution des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025. Les tarifs de la mairie augmenteront dans les mêmes proportions. Le repas enfant passera donc à 4,12 € et le repas adulte à 6,95 €.

V - Assurance prévoyance du personnel communal : adhésion contrat collectif et participation

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 octobre 2024 par laquelle le Conseil municipal a opté pour le contrat collectif proposé par le Centre de Gestion (RELYENS/MNT) et la participation de la commune par mois et par agent. Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable au projet de délibération. La décision est donc entérinée.

VI – Locations

L'un des kinésithérapeutes à la maison de santé demande à pouvoir occuper le cabinet occupé précédemment par un médecin afin d'installer un cabinet de rééducation fonctionnelle. Il demande donc l'utilisation de ce cabinet ainsi que les modalités.

Afin de palier au manque de disponibilité à la maison de santé, il sera proposé au kinésithérapeute de pouvoir disposer du local à compter du mois d'avril afin de conserver ce cabinet si un médecin venait à s'installer. Une réorganisation de certains services sera nécessaire afin de libérer des locaux et de pouvoir permettre l'extension de cabinet de kinésithérapeute.

Les conditions de locations sont fixées et le demandeur sera informé.

Par ailleurs, le médecin présent actuellement à la maison de santé a bénéficié de la gratuité des locaux pendant trois années. Le Conseil décide de lui appliquer le loyer fixé au départ du bail et proratiser au temps d'occupation.

VII - Demande achat de terrain

Lors du précédent Conseil, Monsieur le Maire avait informé le Conseil de la demande d'achat de terrain par les propriétaires du camping. Ils souhaiteraient acquérir le terrain mitoyen du camping afin d'agrandir leurs installations. Le Conseil avait émis un avis de principe favorable. Ce terrain a été prévu en zone 1AUt au Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans ce sens.

Il leur sera proposé d'attendre l'adoption du PLUi afin de garantir que leur projet puisse être autorisé.

VIII - Communauté de communes du Pays dunois : rapport d'activité 2024

Le rapport d'activités de la com com pour l'exercice 2024 est présenté. Ce document est tenu à disposition. Il correspond au journal de la Communauté de Communes du Pays dunois.

IX - Remboursement frais hébergement site internet

Le site internet de la commune est géré par WIX. En début d'année, il a été décidé de récupérer l'administration du site, précédemment confié à « Demain l'Agence ». Très régulièrement, afin de mettre le site à jour, il fallait récupérer des codes d'accès, « Demain l'Agence » étant gestionnaire du site. Il a donc été décidé d'un commun accord que la mairie reprenait la main.

Wix est une société à l'étranger, au Luxembourg. Il n'est donc pas possible de régler les factures par mandat administratif. Les frais étant prélevés sur le compte bancaire d'un particulier, les sommes correspondantes lui seront remboursées.

Pour l'avenir, il serait souhaitable de voir une autre solution pour le site Internet.

X - Personnel communal (emploi aidé)

Il est rappelé que la commune emploie un agent mis à la disposition du collège pour la préparation des repas des écoles maternelle et élémentaire. Elle bénéficiait d'un contrat aidé mais celui de l'agent en poste n'a pas été renouvelé en octobre. Un CDD a été signé pour la période allant jusqu'aux vacances de Noël.

France travail et la personne chargée de l'insertion socio-professionnelle du secteur propose une candidature correspondant au profil recherché.

La convention sera signée avec une date de début au 16 décembre, aucune garantie ne pouvant être apportée pour un contrat en janvier sur les crédits 2025.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter la signature de ce contrat aidé au 16 décembre. Cela permettra à la personne d'être présente une semaine avant les vacances afin de prendre ses marques. Elle assistera les agents du service entretien pendant les vacances de Noël.

Ce contrat sera signé avec le département de la Creuse. L'aide est de 50 % sur 26 heures hebdomadaires. Il est proposé de maintenir un contrat à 30 heures. Le contrat sera établi pour 12 mois.

XI - Affaires diverses.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge une partie de la dépense pour le spectacle de Noël de l'EHPAD. Le Conseil valide une subvention de 200 €.

Il est demandé qu'un sapin de Noël soit prévu place du Champ de Foire.

Monsieur le Maire rappelle les animations à venir et notamment le marché de Noël qui aura lieu le 7 décembre prochain place du Champ de Foire ainsi que le concert à la salle Apollo en fin de semaine.

La Salle Apollo est très appréciée pour l'organisation des spectacles.

Monsieur le Maire remercie Dunoiz'Animations pour son implication et les nombreuses animations mises en place comme récemment la soirée Cabaret ou la soirée Stand up.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.